

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 février 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 qui remet en vigueur notamment les arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance se tient à huis clos et les délibérations et les votes à distance via des moyens technologiques sont permis. Les conseillers Martine Lampron et Claude Côté sont en télé présence.

22-02-029

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

10.1 – Appui au CLSC de l'Érable – Projet de centre de santé régional de l'Érable

ADOPTÉE

22-02-030

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022.

ADOPTÉE

Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolutions 21-05-137 et 21-11-352

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant les résolutions 21-05-137 et 21-11-352.

22-02-031

Adoption du règlement no 2022-404 Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Princeville

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux déposé le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 février 2021 en séance extraordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-404 Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

ADOPTÉE

22-02-032

Adoption du règlement no 2022-405 Relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux déposé le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 février 2021 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-405 Relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

22-02-033

Politique pour l'envoi de fleurs

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté une nouvelle politique pour envoi de fleurs :

1. Lors de l'hospitalisation ou le décès s'applique au maire, aux conseillers (ères) au personnel cadre, aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux bénévoles de la bibliothèque :
 - a. Lors d'hospitalisation d'une de ces personnes pour une période excédant une semaine, des fleurs d'une valeur maximale de 100 \$ lui sont offertes ;
 - b. Lors du décès d'une de ces personnes, des fleurs d'une valeur maximale de 100\$ sont offertes à la famille ;
 - c. Lors du décès du conjoint(e), père, mère, fils, fille, frère, sœur, belle-mère, beau-père, beau-frère ou belle-sœur, des fleurs d'une valeur maximale de 100 \$ sont offerts à la famille ;
2. Lors d'anniversaires de mariage pour les couples demeurant sur le territoire de la Ville de Princeville qui fêtent leur 40^e, 50^e, 60^e, 65^e, 70^e, 75^e, 80^e ou 85^e anniversaire de mariage, des fleurs d'une valeur maximale de 100 \$ leurs sont offertes ;

3. Lors du 100^e anniversaire de naissance, des fleurs d'une valeur maximale de 100 \$ sont offertes, pour une personne demeurant sur le territoire de la Ville de Princeville ;

Cette politique est effective immédiatement et tous les montants sont avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle en 2021 - dépôt

22-02-034

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11 janvier 2022 au 13 février 2022 286 393,43 \$
- nos M2455 à M2479 & A51394 à A51425

Chèques annulés :

- En date du 15 décembre 2021 au 4 février 2022 (14 934,11\$)
- nos A51303, A51417 & A51418

Dépôt salaires :

- périodes 2022-01 à 2022-05

ADOPTÉE

22-02-035

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 14 février 2022 778 783,24 \$
- nos S10473 à S10536 & A51426 à A51518

ADOPTÉE

22-02-036

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations.

Dépôt - Projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Le greffier constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

22-02-037

Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Mario Juare, directeur général, Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, à participer au congrès annuel de la Comaq qui aura lieu au Lac Leamy du 25 au 27 mai 2022;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

22-02-038

Permanence de l'adjointe en gestion documentaire

ATTENDU la résolution 21-07-199 suivie de la période de probation de 6 mois qui s'est déroulée à la satisfaction du greffier;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la permanence de Valérie Grenier, adjointe en gestion documentaire, soit accordée en date du 20 janvier 2022.

ADOPTÉE

22-02-039

Contribution au SIUCQ MRC d'Arthabaska pour l'année 2022

ATTENDU la réception d'une demande de contribution de la Sécurité d'intervention d'Urgence Civil du Québec de la MRC d'Arthabaska au coût de 1.10\$ par habitant selon le décret de la population publiée dans la Gazette officielle du Québec pour l'année 2022;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 7 143,40 \$ à Sécurité d'intervention d'Urgence Civil du Québec de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

22-02-040

Réitération de la demande de réduction de vitesse sur la route 116 entre la rue Noël et le boulevard Carignan

ATTENDU la résolution no 16-12-436;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil réitère sa demande au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports par voie de résolution de modifier la limite de vitesse sur la route 116 en fixant la limite maximale de vitesse à 70 km/h entre le croisement avec la rue Noël et le 560, boulevard Baril Ouest et étendre la limite maximale de vitesse à 50 km/h jusqu'au 860, route 116.

ADOPTÉE

22-02-041

Adoption du règlement no 2022-406 Concernant la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la gestion des matières résiduelles déposé le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 février 2022 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-406 Concernant la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

22-02-042

Appui – Projet de centre de santé régional de l'Érable

ATTENDU les diverses lacunes constatées sur le terrain au niveau de l'offre de service en soins de santé de première ligne sur le territoire de l'Érable;

ATTENDU le projet de centre de santé régional de l'Érable présenté au conseil;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville donne son plein appui au projet de Centre de santé régional de l'Érable.

ADOPTÉE

22-02-043

Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2101)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU1-2101).

Ce projet consiste notamment :

- Agrandissement de la zone 370-P et réduction de la zone 346-M;
- Création de la zone 626-P en remplacement de la zone 613-Ra;
- Modification des limites des zones 606-Ha, 623-Hb, 626-P;
- Création de la nouvelle zone 628-Ha à partir d'une portion de 623-Hb;
- Modification des grilles des spécifications 156-Hr, 272-Hr 346-M, 348-M, 352-la, 358-la, 360-la, 362-lb, 366-lb, 370-P, 372-lb, 414-lb, 416-P, 442-M, 450-M, 454-M, 458-M, 512-P, 514-M, 522-M, 526-M, 528-M, 542-P, 544-M, 548-M, 600-lb, 602-lb et 623-Hb;
- Création des grilles 626-P et 628-Ha;
- Modification des articles 126, 171, 191 (2), 197(tableau 11), 208(tableau 12) et 389(5);
- Création de l'article 202.1;

ADOPTÉE

22-02-044

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2101)

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2101)

Dépôt – projet de Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2101)

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

22-02-045

Projet d'économie circulaire de la Corporation de Développement durable – Autorisation de signature de l'entente et versement de la 1^{ère} contribution annuelle

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que d'autoriser la signature par le directeur général de l'entente mentionnée en rubrique et d'autoriser le paiement d'une première tranche de 4 000 \$.

ADOPTÉE

22-02-046

Gratuité d'envois postaux pour les tournois Bantam-Midget & Novice-Atome

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la ville défraiera tous les coûts d'envois postaux pour les tournois Bantam-Midget & Novice-Atome.

ADOPTÉE

22-02-047

Entente avec le Club de hockey Le Titan – Premier versement pour la saison 2021-2022

ATTENDU la résolution no 20-02-054 autorisant une entente de 5 ans avec le club de hockey Le Titan;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le versement d'une tranche de 13 000 \$ pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

22-02-048

Demande d'appui – Autisme Centre-du-Québec

ATTENDU QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

ATTENDU QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

ATTENDU QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

ATTENDU QU'un enfant sur 66 âgé entre 5 et 17 ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

22-02-049

Demande d'appui – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

22-02-050

Demande de gratuité de salle – Organisme Droits Devant / Érable

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins les mercredis en après-midi du 9 mars au 20 avril de 13h à 16h à l'organisme Droits Devant / Érable pour la tenue d'une clinique d'impôts.

ADOPTÉE

22-02-051

Demande d'aide financière – Dystromarche Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser la somme de 200 \$ à l'organisme Dystrophie musculaire Canada dans le cadre de la Dystromarche Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

22-02-052

Demande d'aide financière – Association des personnes malentendantes des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que de verser la somme de 100 \$ pour les appuyer dans la tenue de leur conférence « Relever un défi » qui se tiendra le 5 mai prochain.

ADOPTÉE

Remerciements de la Ville de Victoriaville – Incendie Pièces d'auto Fontaine Inc – dépôt

22-02-053

Demande d'aide financière – Société canadienne de la Sclérose en Plaques

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une contribution de 100 \$ dans le cadre de la campagne annuelle 2022 de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et en application des décrets relatifs aux mesures sanitaires, le maire offre de répondre aux questions écrites déposées avant la tenue de la séance. Le greffier constate qu'aucune question n'a été posée.

22-02-054

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire